



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du contrat de relance logement entre l'État et la Communauté urbaine Caen-la-mer

Caen, le 01/07/2022

Dans le cadre du plan France relance, et pour répondre au besoin de logement, l'État accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier.

Un contrat de relance logement (qui sera annexé au contrat de relance et de transition écologique) a ainsi été signé entre l'État et la Communauté urbaine Caen la mer, engageant les signataires dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production de logements neufs, au regard des besoins identifiés dans les territoires.

Ce contrat, qui s'inscrit dans la mise en œuvre du programme local de l'habitat, concerne 9 communes du cœur de l'agglomération caennaise les plus en tension, pour un objectif total de production de 1 259 logements, dont 793 potentiellement éligibles à l'aide à la relance à la construction durable.

Cette aide, qui s'élève à 1 500 euros par logement, sera versée aux collectivités concernées au prorata du nombre de logements autorisés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Le contrat prévoit une aide globale de 1 189 500 € au bénéfice de Caen la mer. Ces dotations permettront d'accompagner les autres dispositifs de droit commun mobilisés pour l'habitat dans la communauté urbaine :

- l'aménagement de la Presqu'île de Caen dans le cadre de la réhabilitation des friches ;
- le programme de rénovation urbaine (ANRU) du quartier du Chemin vert à Caen ;
- les aides de l'Agence nationale de l'habitat pour soutenir la réhabilitation des logements des particuliers ;
- les aides de l'État attribuées aux bailleurs sociaux pour développer l'offre de logements sociaux.

Par l'ensemble de ces dispositifs, l'État accompagne les collectivités pour développer un habitat inclusif, fort de mixité sociale et durable, dense et connecté.

